

Les tarifs * en vigueur au 01/01/2020

Afin d'établir votre Quotient Familial (QF) merci de nous fournir votre attestation CAF, MSA ou avis d'imposition.

la facturation sera basé sur le tarif le plus haut :

- Si le QF n'a pas été donné lors de l'inscription
- Si vous êtes domicilié hors commune et que votre enfant n'est pas inscrit à l'une des écoles

Les familles avec trois enfants inscrits en même temps à l'accueil de loisirs bénéficie d'un demi tarif pour le troisième enfant.

Ci-dessous les tarifs pour l'accueil de loisirs **sur la base des tarifs CAF 2021**

	QF 0 - 500	QF 501 - 700	QF 701 - 900	QF 901 - 1100	QF 1101 - 1300	QF 1301 - 1500	QF 1500 et plus
Journée avec re- pas 8h	7.52€	9.76€	11.84€	15.44€	16.08€	16.72€	17.28€
1/2 jour- née avec repas 5h	4.70€	6.10€	7.40€	9.65€	10.05€	10.45€	10.80€
1/2 jour- née sans repas 3h	2.82€	3.66€	4.44€	5.79€	6.03€	6.27€	6.48€
Péricentre (accueil)	0.24€	0.31€	0.37€	0.48€	0.50€	0.52€	0.54€

Règlement

Les factures sont établies au mois et en fonction des présences de votre enfant au sein de notre service.

ESPAC'YON ne pratique pas le prélèvement mais il vous est possible de régler par :

- Chèque bancaire
- Chèque vacances
- Virement
- Espèces



Règlement intérieur du centre de loisirs

Le présent document définit le fonctionnement et le règlement intérieur de l'accueil de loisirs de Dompierre sur Yon pour toute l'année.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque famille.

Le centre de loisirs « Les Dompierrots » est un service de l'association ESPAC'YON Centre Socioculturel loi 1901.

L'association est gérée par un Conseil d'Administration. Pour évaluer et améliorer le service de l'accueil de loisirs, une commission Enfance composée de bénévoles utilisateurs se réunit une fois par mois. Toute personne qui serait intéressée pour intégrer le Conseil d'Administration ou la commission, est la bienvenue et peut prendre contact avec un membre du Conseil d'Administration ou la direction du centre de loisirs.

L'accueil de loisirs se situe dans les locaux du CLAP (Centre de Loisirs et Accueil Périscolaire), rue de la Margerie, 85170, Dompierre sur Yon.

Il accueille :

- tous les enfants scolarisés des écoles élémentaires de Dompierre
- les habitants d'autres communes dont les enfants ne sont pas scolarisés à Dompierre sur Yon ne sont pas prioritaires

Toutes les activités de l'accueil de loisirs sont conçues pour permettre à l'enfant de se développer. Le détail des objectifs apparaît dans le **projet pédagogique**, disponible et consultable au centre et sur le site internet <https://espacyon.centres-sociaux.fr/>

Il est nécessaire de prévoir une tenue de rechange (pour les plus petits) et fonctionnelle adaptée au temps (casquette, tenue de pluie, bottes...) ou aux activités (chaussures de sports...).

Ouverture et horaires

L'accueil de loisirs est ouvert toute l'année les mercredis et vacances scolaires.

- Sauf entre Noël et le Premier de l'an
- Sauf fermeture exceptionnelle selon le calendrier

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h15 à 18h45

- Accueil matin (péricentre) de 7h15 à 8h45
- Journée de 9h00 à 17h00 (avec 1/4 d'heure de battement matin et soir)
- Accueil soir (péricentre) de 17h15 à 18h45

L'inscription

Dossier d'inscription

Pour toute nouvelle inscription, retirer un dossier à ESPAC'YON, rue du vieux bourg, 85170, Dompierre sur Yon. Cette formalité permet d'assurer l'accueil de votre enfant dans les meilleures conditions. **Aucun enfant ne sera accueilli sans ces documents et l'acceptation au règlement intérieur.**

L'adhésion

Pour inscrire votre enfant au centre de loisirs, une adhésion à l'association ESPAC'YON de 14€ par famille est demandé. Cette adhésion est valable pour l'année jusqu'à sa date anniversaire.

Le calendrier d'inscription

Des calendriers d'inscription sont à disposition à ESPAC'YON. Vous pouvez les déposer à l'accueil, dans la boîte aux lettres, ou les donner à la directrice.

Il est également possible d'inscrire votre enfant par :

- Mail : contact@espaceyon.fr
- Téléphone : 02.51.07.59.14

Matin sans repas	Matin avec repas	Journée avec repas	Après-midi avec repas	Après-midi sans repas
9h00 - 12h00	9h00 - 14h00	9h00 - 17h00	12h00 - 17h00	14h00 - 17h00

Activités extra centre de loisirs

Les animateurs ne peuvent pas accompagner votre enfant sur les activités extérieures à l'accueil de loisirs. Pour tout départ de l'enfant; accompagné d'un adulte que vous aurez nommé responsable; une attestation manuscrite sera à remettre à la direction.

Les temps de repas

Le petit déjeuner : possibilité de prendre le petit déjeuner fourni par les familles.

Le repas : il est effectué au restaurant scolaire et est préparé par des cuisiniers.

Le goûter : Il a lieu après les activités de l'après-midi (16h30). Il est inclus dans le tarif.

Les modalités d'inscription et pénalités

Délai d'inscription des mercredis

Clôture des inscriptions jusqu'au vendredi de la semaine précédente 12h00.

Délai d'inscription des vacances scolaires

Clôture des inscriptions jusqu'au vendredi une semaine avant le début des vacances. (ex : pour les vacances de printemps vous avez jusqu'au vendredi 04.04.20 pour procéder à l'inscription)

Délai d'inscription des vacances d'été

Clôture des inscriptions jusqu'au vendredi deux semaines avant le début des vacances. (ex pour les vacances d'été vous avez jusqu'au vendredi 26.06.20 pour procéder à l'inscription)

Délai d'annulation et imprévu (maladie, anniversaire, autre personne pour récupérer votre enfant, ...)

Vous devez prévenir :

- ESPAC'YON la veille jusqu'à 18H00 par téléphone au 02.51.07.59.14
- Le centre de loisirs jusqu'à 8H30 le jour J par téléphone au 02.51.07.48.80

Pénalités

Une pénalité de **3€20** vous sera facturé si :

- vous avez dépassé le délai d'inscription
- vous n'avez pas annulé dans les délais
- vous avez dépassé les horaires d'accueil de fermeture

ESPAC'YON peut refuser l'inscription et la prise en charge de votre enfant si le délai d'inscription n'est pas respecté. Le fait d'inscrire hors délai demande une organisation différente, la présence d'animateurs supplémentaires et par conséquent un coup salarier pour l'association.

Maladie

En cas de maladie infectieuse (grippe, gastro, varicelle...), l'enfant ne pourra pas être accueilli au centre.

Si, exceptionnellement, des médicaments doivent être donnés par un animateur, il est obligatoire de fournir une ordonnance du médecin ainsi que l'autorisation du représentant légal.